

Facture - Original - FA			
Numéro	Date	Centre producteur	Type
1262232005229	10/09/2026	12320 - AFTRAL TOULOUSE	02

72 RUE EDMOND ROSTAND
BP 92048
31018 TOULOUSE Cedex
SIRET : 30540504500421
Code UAI : 0312240S

Dossier suivi par : CESAIRE Samah
Téléphone : 0472025400
Courriel : serviceclients.aurasud@aftral.com

Etablissements privés d'enseignement professionnel, d'enseignement à distance et de formation de dirigeants d'entreprises. Siège social : 46, avenue de Villiers - 75847 - Paris Cedex 17 - Association loi 1901 - N ° de déclaration d'activité 11.75.00916.75 auprès de la préfecture de la région Ile de France - SIRET : 30540504500017 - NAF : 8559A - N° TVA : FR95305405045

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
9 RUE DE LA CANELLE
ZONE EUROCENTRE
31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC
France
SIREN : 879428050

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
9 RUE DE LA CANELLE
ZONE EUROCENTRE
31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC
France

Vos références	2026-08-0024-1
Code client	500399946
Devis N°	DEV202607522027
Commande N°	CDE202607171553
Date	21/07/2026
N° intracom TVA	FR77879428050

(P)laces, (H)eures session, (J)ours, (U)nités

Désignation	Qté	U O	PU.HT	Mt Remise	MT H.T	TVA	MT TTC
Enseignement FCFN15 - FCO Transport de marchandises - FCFN6221003A (Inter) du 31/08/2026 au 04/09/2026, durée : 35,00h. - lieu : AFTRAL TOULOUSE 31018 TOULOUSE Cedex.							
> BOINAIDI Anmildine (Total présence : 35h) - ref. : 803391555 - Période facturée du 31/08/2026 au 04/09/2026	1,00	P	563,00	0,00	563,00	20,00%	675,60
Total ... EURO					563,00	112,60	675,60

- Acompte versé **0,00**
Net à Payer 675,60 €

TVA exigible sur les encaissements		
C	Taux	Montant
201	20,00 %	112,60

Conformément aux art. L441-3 modifié par la loi 2001-40 du 15 mai 2001 et L441-6 modifié par la loi 2008-776 du 4 août 2008 du Code de Commerce, il est précisé qu'au-delà d'un délai de 30 jours, un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliqué au montant de la facture restant dû. En outre, pour les clients professionnels, conformément au Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement exigible en cas de retard de paiement est fixé à 40€.

Informations générales de règlement
Date d'échéance : 09/11/2026 - N° compte : 500399946 - N° facture : 1262232005229 - Net à payer : 675,60 €
Conditions de paiement : Virement à 60 jours
Coordonnées du pôle règlement : pcn.aftral.siege@aftral.com
Le numéro de facture est à rappeler obligatoirement avec votre règlement : 1262232005229 .

Modalité de règlement par virement
Le numéro de facture est à indiquer dans l'intitulé de votre virement : 1262232005229 .
Références bancaires :
IBAN/BIC : FR76 3006 6101 4100 0103 1030 797/CMCIFRPP

Modalité de règlement par chèque
Le numéro de facture est à rappeler au dos du chèque : 1262232005229 .
Règlement à adresser à :
AFTRAL POLE CLIENT NATIONAL 46 avenue de Villiers 75017 Paris

AFTRAL

72 RUE EDMOND ROSTAND
31018 TOULOUSE Cedex
SIRET : 30540504500421

Dossier suivi par : CESAIRE Samah

Téléphone : 0472025400
E-mail : serviceclients.aurasud@aftral.com

Réf CDE : CDE202607171553

Session : FCFN6221003A

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
Madame LOPES Elodie
9 RUE DE LA CANELLE
ZONE EUROCENTRE
31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e), **Dominique SOULAGE**, **Directeur opérationnel**, Représentant légal du dispensateur de formation, agissant,
par délégation de Monsieur Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général de AFTRAL, atteste que :

Monsieur **BOINAIDI Anmildine**

salarié(e) de l'entreprise : **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP**

a suivi l'action de formation **FCO Transport de marchandises**

Nature de l'action de formation : Action de formation

qui s'est déroulée du **31/08/2026** au **04/09/2026**

pour une durée totale de **35,00 heures**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à **TOULOUSE Cedex**, le 07/09/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation
Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel

